



Syndicat
des **Eaux** de la
Lémance

RAPPORT ANNUEL
PRIX DE L'EAU ET QUALITE
DES SERVICES
ANNEE 2023

Préambule

Une obligation légale :

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (art. L. 2224-5 du CGCT)

... à destination des usagers...

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers. Il doit pouvoir être librement consulté.

... présenté avant le 30 septembre

Ce rapport doit être présenté dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre.

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

- 1.1. **Historique**
- 1.2. **Population desservie**
- 1.3. **Mode de gestion**
- 1.4. **Les cinq sources du syndicat**
 - 1.4.1. La source de Fontarnaud
 - 1.4.2. La source de Gadet
 - 1.4.3. La source de Labiden
 - 1.4.4. La source de Lenclio
 - 1.4.5. La source Bleue
- 1.5. **Capacité de stockage**
- 1.6. **Les réseaux**
 - 1.5.1. Répartition par matériau

2. ACTIVITE 2021

- 2.1. **Distribution**
- 2.2. **Production**
- 2.3. **Exportations**
- 2.4. **Importations**
- 2.5. **Rendement du réseau de distribution**
- 2.6. **Indices linéaires de consommation et de pertes**
- 2.7. **Branchements et conduites**
 - 2.7.1. Branchements par commune
 - 2.7.2. Linéaires de conduites par commune
- 2.8. **Consommations**
 - 2.8.1. Consommations par commune
 - 2.8.2. Répartition des consommateurs par volume consommé
 - 2.8.3. Gros consommateurs (> 6000 m3)
- 2.9. **Travaux du délégataire**
 - 2.9.1. Branchements neufs
 - 2.9.2. Réparations de fuites

2.10. Travaux de la collectivité

2.10.1. Génie-civil et hydraulique

2.10.2. Renouvellement /renforcements de réseaux

2.10.3. Protection des sources

3. QUALITE DE L'EAU - ANALYSES

3.1. Synthèse qualitative de l'eau brute

3.2. Information dureté de l'eau

3.3. Synthèse qualitative de l'eau au point de mise en distribution (au réservoir)

3.4. Détail des dépassements des limites ou références de qualité eau mise en distribution

3.5. Synthèse qualitative de l'eau distribuée (au robinet)

3.6. Chlorure de Vinyle Monomère

4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Prix de l'eau

4.1.1. Tarifs 2021

4.1.2. Facture-type 120 m3

4.2. Autres indicateurs financiers

5. INDICATEURS ISSUS DU DECRET 2007-605

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1. Historique

Le Syndicat a été créé le 20 février 1947. Il était alors composé des communes de Fumel, Monsempron-Libos, Condezaygues, Saint Vite, Montayral, Sauveterre la Lémance, Cuzorn, Blanquefort sur Briolance, Saint Front sur Lémance et Soturac.

- 23 décembre 1948 : adhésion de la commune de Loubéjac
- 11 juillet 1957 : adhésion de la commune de Saint Georges
- 16 décembre 1959 : adhésion de la commune de Bourlens
- 25 novembre 1961 : adhésion des communes de Masquières, Thézac, Lacapelle-Cabanac, Mauroux, Saint Martin le Redon, Touzac
- 22 mars 1968 : adhésion de la commune de Sérignac
- 13 mars 1973 : adhésion de la commune de Lacapelle-Biron

1.2. Population desservie

Le réseau d'alimentation en eau potable du Syndicat dessert les **21 communes adhérentes** soit environ 18 500 habitants sur 3 départements :

Département de la Dordogne : - Commune de Loubéjac

Département du Lot : - Communes de Touzac, Lacapelle-Cabanac, Mauroux, Sérignac, Saint Martin le Redon, Soturac

Département du Lot et Garonne : - Communes de Montayral, Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Vite-de-Dor, Bourlens, Saint Georges, Thézac, Masquières, Blanquefort sur Briolance, Sauveterre la Lémance, Saint Front sur Lémance, Lacapelle-Biron, Cuzorn, Condezaygues.

Le Syndicat des Eaux de la Lémance dessert également certains riverains de communes limitrophes à son périmètre, et alimente en eau potable **11 073 branchements (10 997 en 2023)**

1.3. Mode de gestion

Le service d'alimentation en eau potable est assuré par le Syndicat des Eaux de la Lémance pour ses collectivités adhérentes sous la forme d'une gestion déléguée par un contrat d'affermage d'une durée initiale de douze années, signé le 11 décembre 2015.

Un premier avenant a été signé avec date d'effet au 1er juillet 2022 :

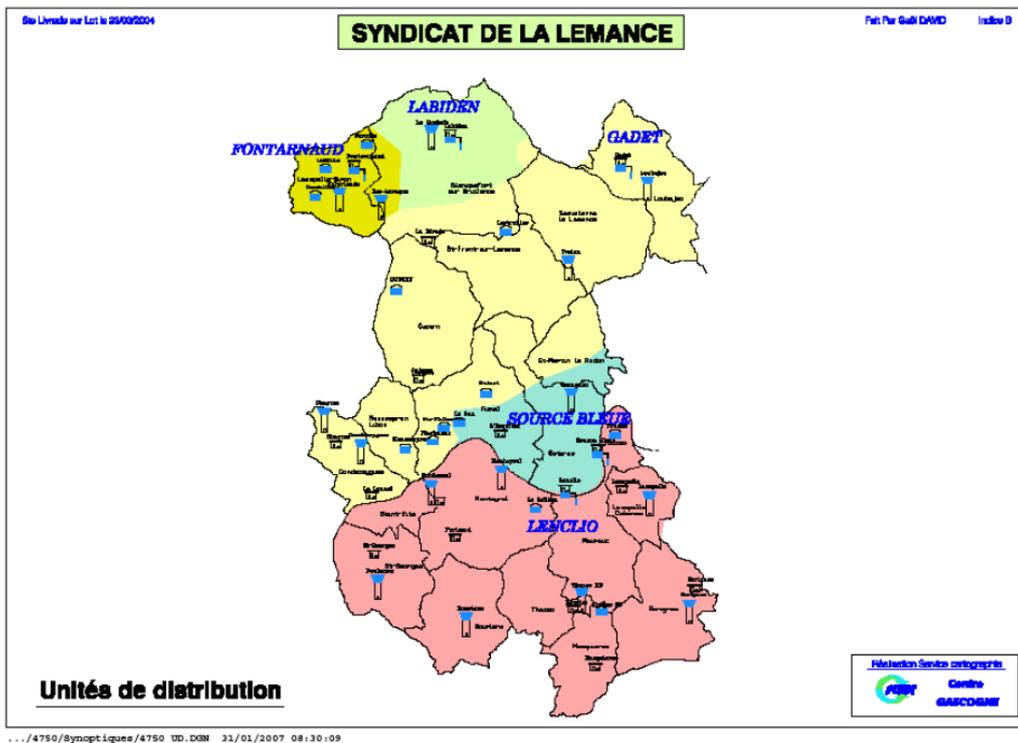
- intégration de 7 nouveaux compteurs de sectorisation mis en service 01/07/2021
- intégration du surpresseur de Saint Martin le Redon – le Vignals mis en service le 01/06/2021.
- suivi des ressources via logiciel EMI
- prise en charge du curage de la lagune de Lenclio
- prise en charge des analyses CVM sur le réseau
- impact de de l'augmentation des coûts de réactifs pour traitement de métolachlore.

1.4. Les cinq sources du syndicat

Le réseau du Syndicat est alimenté par cinq sources :

- la Source de Fontarnaud (Lacapelle-Biron)
- la Source de Gadet (Loubéjac)
- la Source de Labiden (Blanquefort sur Briolance)
- La Source de Lenclio (Mauroux)
- La Source Bleue (Soturac)
-

Le syndicat est propriétaire d'autres ressources dont l'exploitation a été abandonnée, la source de Gaillardel à Fumel et la source de la Rivière à Blanquefort.



1.4.1. La source de Fontarnaud



- Date de mise en service : 1950
- Capacité nominale : 30 m³/h – autorisation de prélèvement 350m³/j
- Nature de l'Eau : source
- Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur
- Type Filière : traitement de désinfection



VALPRIONDE - LACAPELLE-BIRON

1950 - 100 m³



PERRUFE - LACAPELLE-BIRON

1950 - 70 m³



LAUZINE - LACAPELLE-BIRON

1950 - 140m³

1.4.2. La source de Gadet



- Date de mise en service : 1950
- Capacité nominale : 200 m³/h
- Nature de l'Eau : Source
- Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur



LOUBEJAC

1956 – 500 M3



LE TRELAN - SAINT FRONT/LEMANCE

1973 – 600 m3



**BOS LAROQUE -
BLANQUEFORT/BRIOLANCE**

1960 – 100 M3



GUINOT - FUMEL

1973 – 1 000 m3



SAINTE PHYLOMENE - FUMEL

1953 - 1400 M3



FLORIMONT - FUMEL

1956 - 700 m3



MONSEMPRON -
MONSEMPRON-LE BOS
1953 - 200 m3



CONDEZAYGUES BOURG

1957 - 200 m3



CHAYRES - CONDEZAYGUES

1957 - 150 m3

1.4.3. La source de Labiden



- Date de mise en service : 1950
- Capacité nominale : 25 m³/h – autorisation de prélèvement 200m³/j
- Nature de l'Eau : Source
- Provenance de l'Eau : Crétacé supérieur



1.4.4. La source de Lenclio



- Date de mise en service : 1971
- Capacité nominale : 400 m³/h – autorisation prélèvement 3500 m³/j
- Nature de l'Eau : Source
- Provenance de l'Eau : Jurassique supérieur



CAILLOU - MONTAYRAL

1979 – 1 000 m³



MONTAYRAL

1970 – 1 000 m³



FONTAUZEL - SAINT VITE

1973 – 1 000 m3



BOURLENS

1967 – 200 m3



LACAPPELLE-CABANAC

1966 – 300 m3



SERIGNAC

1973 – 300 m3



TOUZAC

1966 – 400 m³

1.4.5. La source Bleue



- Date de mise en service : 1994
- Capacité nominale : 240 m³/h – autorisation prélèvement 600m³/j
- Nature de l'Eau : Source
- Provenance de l'Eau : Jurassique supérieur



CAVAGNAC - SOTURAC

1961 – 100 m³



LE GAU - FUMEL

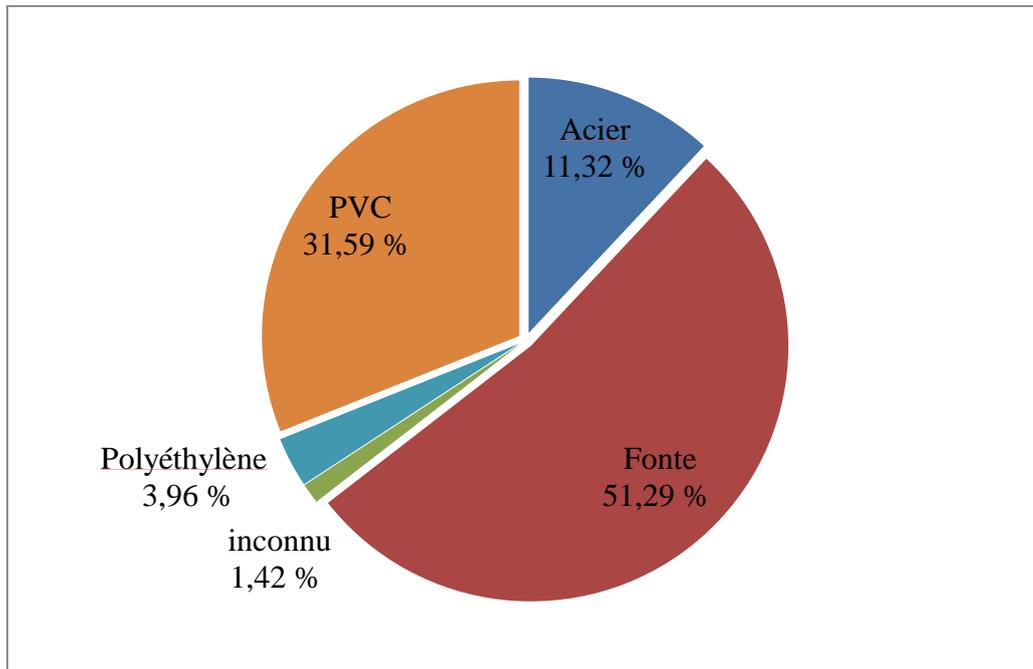
1977 – 2 000 m³

1.5. Capacité de stockage : 12 850 m3

19 Réservoirs	9 320 m3
22 bâches de reprise et de surpression	3 530 m3
Volume moyen mis en distribution/jour	5 598 m3
Capacité d'autonomie	2,3 jours

1.6. Les réseaux

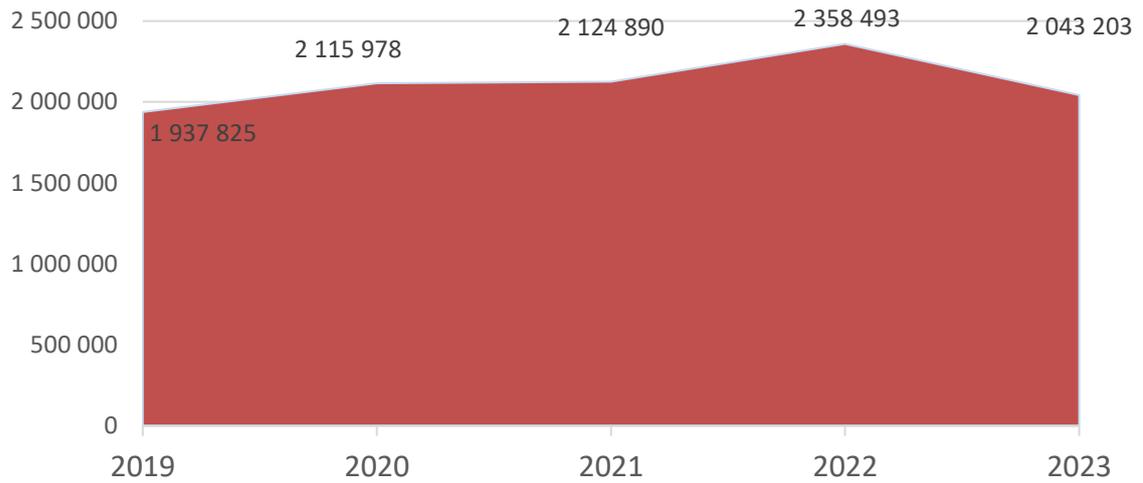
1.6.1. Répartition par matériau



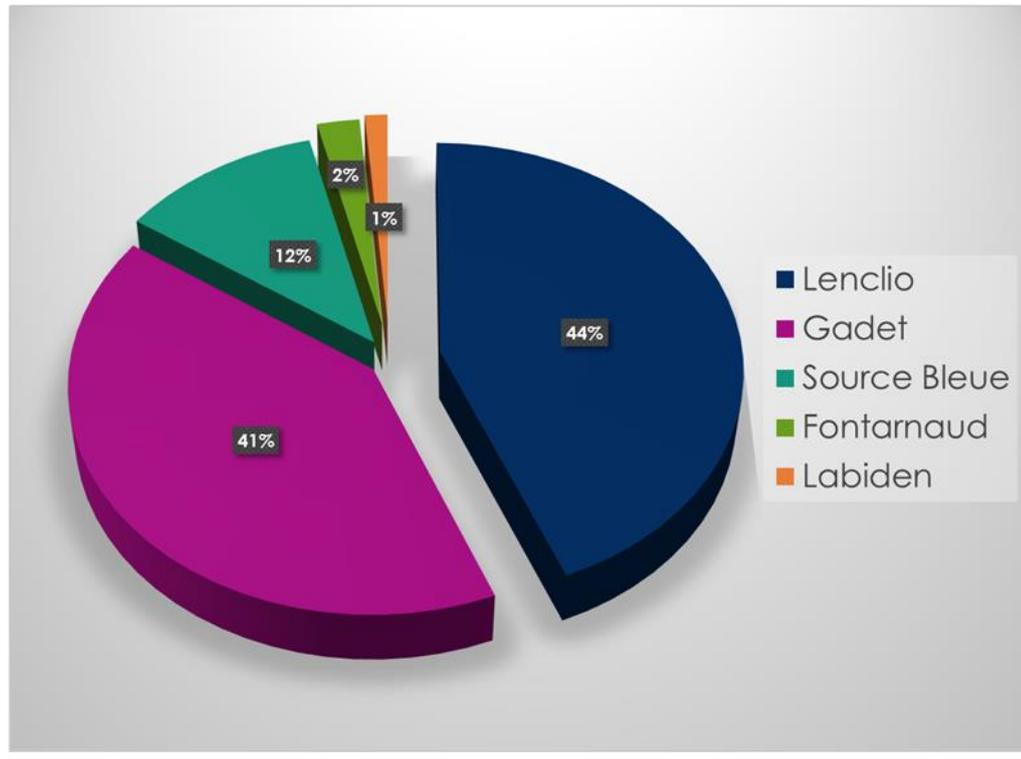
2. ACTIVITE 2023

2.1. Distribution : 2 043 203 m3

Volumes annuels mis en distribution = volumes produits + volumes exportés – volumes importés



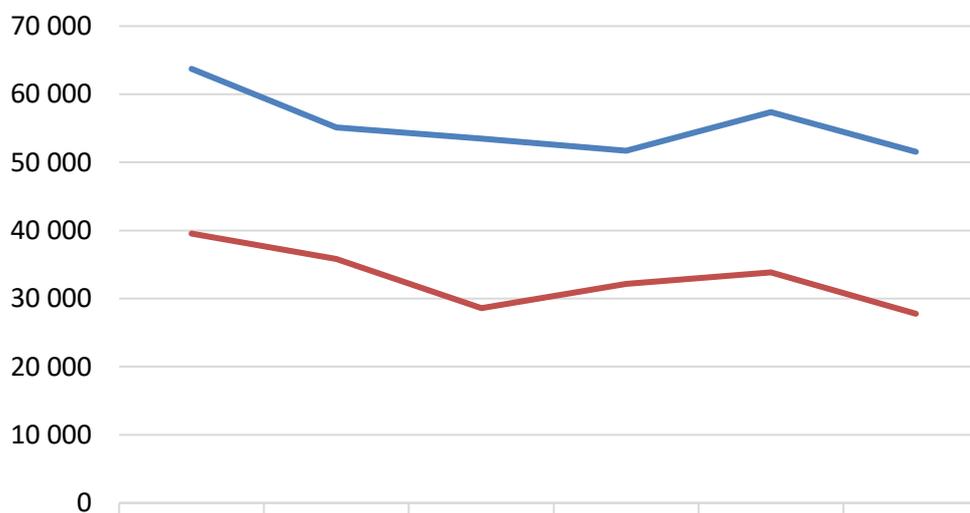
2.2. Production : 2 064 765 m3



Production par station

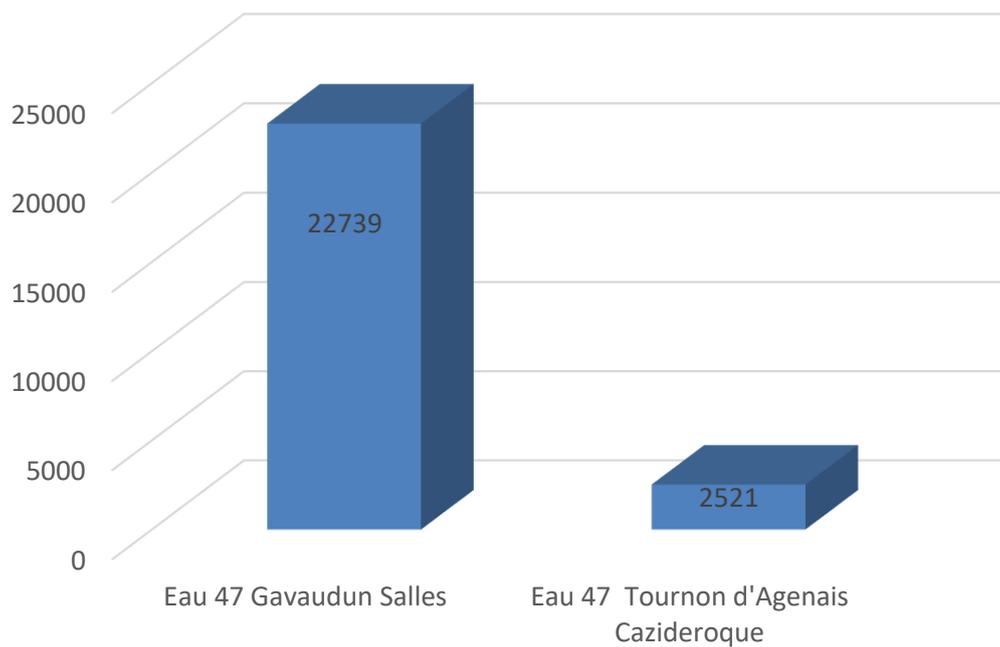


	2018	2019	2020	2021	2022	2023
— Lenclio	822 025	838 065	1 029 363	1 011 390	933 263	923 044
— Gadet	857 185	736 957	816 859	809 945	1 033 641	857 082
— Source Bleue	241 317	269 263	258 593	323 874	318 640	245 120

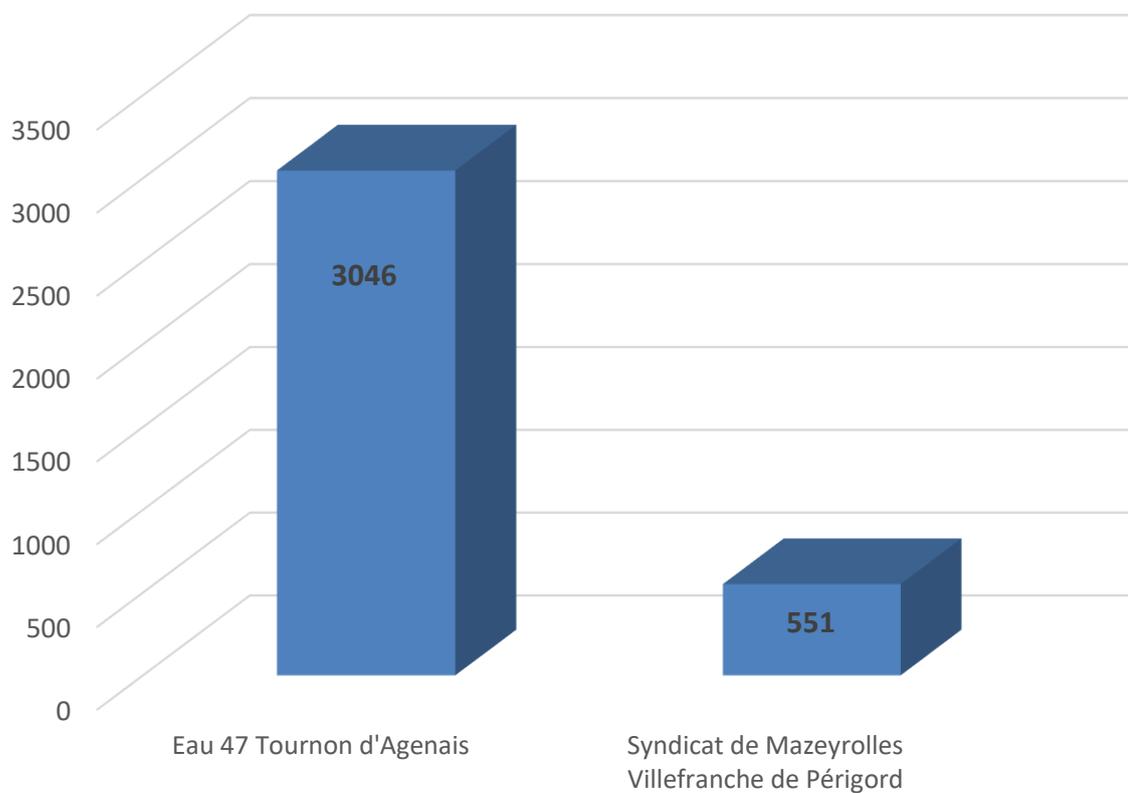


	2018	2019	2020	2021	2022	2023
— Fontarnaud	63 728	55 123	53 494	51 697	57 381	51 550
— Labiden	39 544	35 835	28 615	32 158	33 859	27 778

2.3. Exportations : 25 260 m3

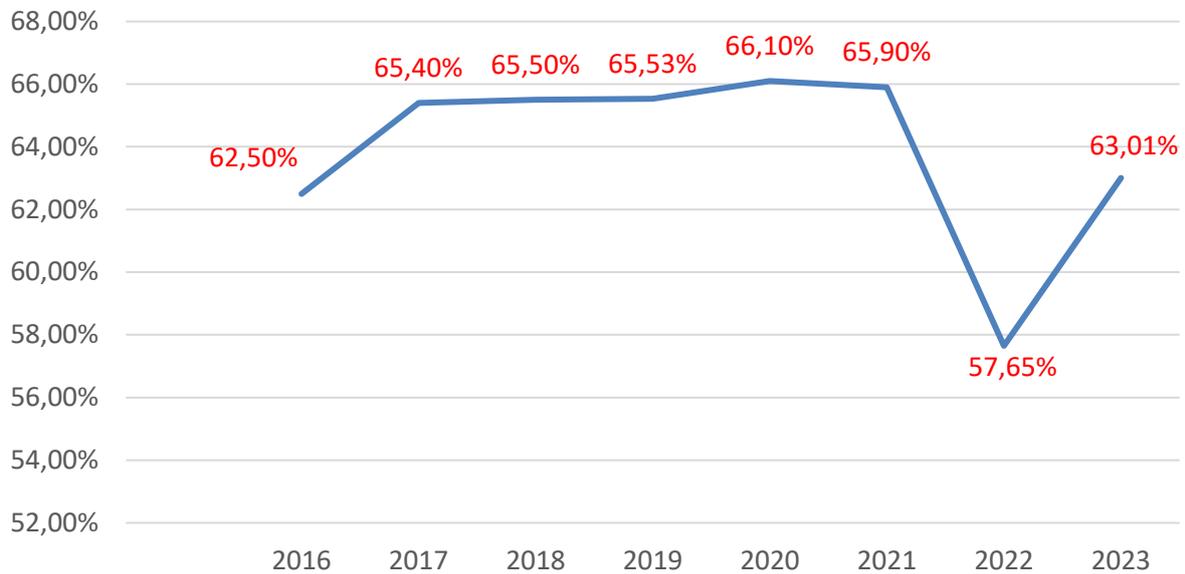


2.4. Importations : 3 597 m3

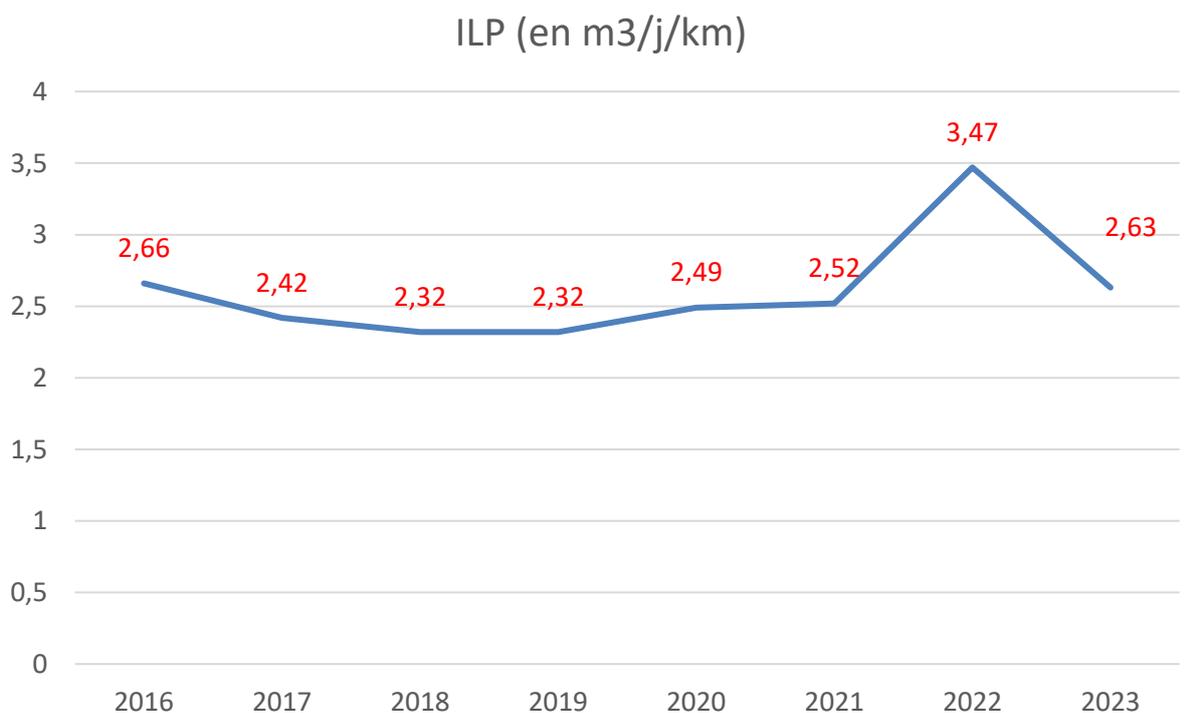


2.5. Rendement du réseau de distribution : 63.01 %

Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100 - Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau"



2.6. Indices linéaires de consommation et de pertes : 2.63



Indice linéaire de perte (ILP) = (volume mis en distribution - volume consommé)/jour/km de réseau.

2.7. Branchements et conduites

2.7.1. Branchements par commune

commune	2022	2023	commune	2022	2023
Blanquefort/Briolance	345	350	Montayral	1 643	1 652
Bourlens	210	208	Saint Front/Lémance	350	350
Condezaygues	461	461	Saint-Georges	258	257
Cuzorn	482	483	Saint Martin le Redon	143	142
Fumel	2 850	2 853	Saint Vite	573	584
Lacapelle-Biron	308	314	Sauveterre la Lémance	404	403
Lacapelle-Cabanac	127	129	Sérignac	192	192
Loubéjac	209	213	Soturac	420	419
Masquieres	118	119	Thézac	131	137
Mauroux	346	354	Touzac	221	224
Monsempron-Libos	1 206	1 229	Total	10 997	11 073

Dont branchements sans consommation

commune	2023	commune	2023
Blanquefort/Briolance	26	Montayral	63
Bourlens	7	Saint Front/Lémance	28
Condezaygues	8	Saint-Georges	17
Cuzorn	20	Saint Martin le Redon	8
Fumel	177	Saint Vite	33
Lacapelle-Biron	19	Sauveterre la Lémance	30
Lacapelle-Cabanac	7	Sérignac	5
Loubéjac	12	Soturac	25
Masquieres	1	Thézac	5
Mauroux	12	Touzac	14
Monsempron-Libos	54	Total	536

2.7.2. Linéaires de conduites par commune (données 2019)

commune	ml	commune	ml
Blanquefort/Briolance	58 840	Monsempron-Libos	38 276
Bourlens	28 166	Montayral	76 246
Condezaygues	29 302	Saint Front sur Lémance	43 560
Cuzorn	49 862	Saint-Georges	31 031
Fumel	96 527	Saint Martin le Redon	17 656
Lacapelle-Biron	32 606	Saint Vite	20 355
Lacapelle-Cabanac	20 890	Sauveterre la Lémance	55 820
Loubéjac	34508	Sérignac	30 169
Masquieres	18 799	Soturac	40 568
Mauroux	40 390	Thézac	22 438
Touzac	10 138	TOTAL	796 164

Moyenne linéaire conduite/branchement = 71,94

2.8. Consommations

Consommations par commune (ramenées sur 365 jours)

commune	2022	2023	commune	2022	2023
Blanquefort/Briolance	35 886	36 426	Montayral	394 093	349 936
Bourlens	26 253	21 454	Saint Front/Lémance	37 055	43 062
Condezaygues	46 628	54 695	Saint-Georges	26 332	22 628
Cuzorn	48 847	48 847	Saint Martin le Redon	12 261	13 818
Fumel	244 697	247 923	Saint Vite	50 898	46 137
Lacapelle-Biron	26 543	27 363	Sauveterre la Lémance	38 136	43 958
Lacapelle-Cabanac	18 022	13 376	Sérignac	24 523	22 562
Loubéjac	24 843	20 800	Soturac	54 991	46 740
Masquieres	16 561	15 042	Thézac	19 304	19 104
Mauroux	43 399	37 512	Touzac	27 123	18 947
Monsempron-Libos	98 799	90 922	Total	1 315 584	1 240 895

2.8.1. Répartition des consommateurs par volume consommé

consommation	Nombre branchements	Total m3
< 500 m3	10 866	763 926
entre 500 et 6 000 m3	201	234 159
> 6 000 m3	6	225 811

2.8.2. Gros consommateurs (> 6000 m3)

commune	client	2022	2023
Fumel	Hôpital rural	9 817	9 753
Montayral	Lactalis Nestlé Ultra Frais	171 906	145 179
Montayral	Roucadil	22 579	17 417
Montayral	Fromagerie la Lémance	33 670	28 793
Sauveterre	LHOIST France	12 466	14 862
Soturac	surconsommation	/	15 472

2.9. Travaux du délégataire

Le contrat d'affermage prévoit que les travaux d'entretien et réparations sont exécutés par le délégataire

Le remplacement à l'identique de matériel est à la charge :

- du délégataire pour les biens suivants :

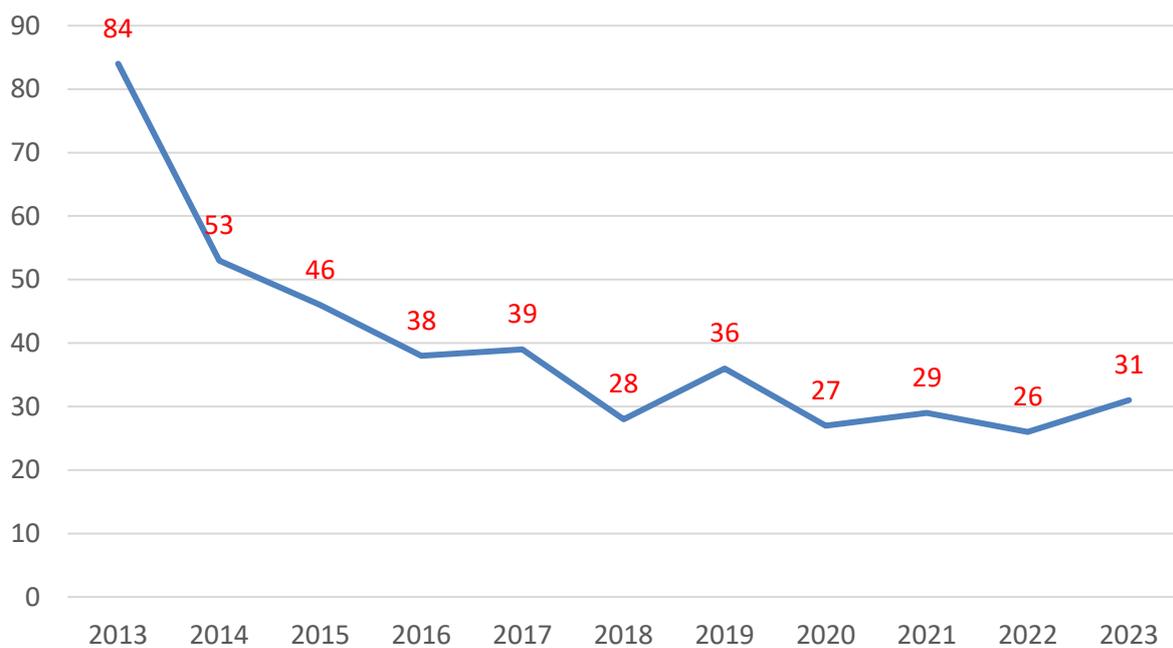
- matériel tournant, accessoires hydrauliques, compteurs, équipements électriques, menuiserie, serrurerie, clôtures et plomberie
- canalisations (en deçà d'une longueur de 6 mètres)

- du syndicat pour les biens suivants :

- ouvrages de génie civil
- canalisations (au-delà d'une longueur de 6 mètres) et branchements

Les travaux d'extension ou de renforcement sont à la charge de la collectivité

2.9.1. branchements neufs



Branchements 2023/commune

commune	nombre
Cuzorn	2
Fumel	3
Loubéjac	2
Mauroux	5
Monsempron-Libos	3
Montayral	4
Saint Front sur Lémance	2
Saint Vite	3
Soturac	3
Thézac	3
Touzac	1
Thézac	2

2.9.2. Réparations de fuites :

220 fuites réparées : 96 sur conduites, 124 sur branchements

commune	nombre	commune	nombre
Blanquefort/Briolance	14	Montayral	34
Bourlens	6	Saint Front sur Lémance	14
Condezaygues	13	Saint-Georges	4
Cuzorn	12	Saint Martin le Redon	3
Fumel	32	Saint Vite	2
Lacapelle-Biron	10	Sauveterre la Lémance	18
Lacapelle-Cabanac	13	Sérignac	2
Loubéjac	10	Soturac	5
Masquieres	2	Thézac	6
Mauroux	11	Touzac	2
Monsempron-Libos	7	Tournon d'Agenais	1

2.10. Travaux de la collectivité

2.10.1. génie-civil et hydraulique

En 2023, la collectivité a renforcé sa sectorisation en posant 2 compteurs sur la commune de Saint Vite.

2.10.2. renouvellement /renforcements de réseaux

	travaux	linéaire renouvelé (ml)
1	LACAPELLE-BIRON METGE	699
2	MASQUIERES BOURG	211
3	SAINT GEORGES CLAVEL	1 129
4	FUMEL CONDAT	1 000
5	BOURLENS	1 492
6	MONSEMPRON-LIBOS FONJANESQUE	296
7	FUMEL CONDAT PARTIE 2	93
8	MONSEMPRON-LIBOS CHEMIN DE RONDE	194
9	FUMEL RUE DE LA GARE	112
10	LOUBEJAC TAUTAL	501
11	BOURLENS PONT DU DOR PARTIE 1	1 832
	total	7 559

2.10.3. Protection des sources

Le Syndicat veille à protéger ses ressources en les dotant des périmètres de protection prévus par le Code de la Santé Publique :

- le périmètre de protection immédiate : site de captage clôturé. Toutes les activités y sont interdites hormis celles relatives à l'exploitation de l'ouvrage.
- le périmètre de protection rapprochée : secteur plus pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription
- le périmètre de protection éloignée : ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage
- les captages de la Source Bleue, de Lenclo de Fontarnaud et de Labiden sont dotés de périmètres de protection celui de Gadet (hydrogéologue désigné) est en cours.

3. QUALITE DE L'EAU - ANALYSES

3.1. Synthèse analyse eau brute

Nature de l'analyse	TOTAL ANNUEL	
	Nombre échantillons analysé ARS	Nombre échantillons analysé exploitant
Bactériologique	3	0
Physico-chimique	17	6
Nombre total d'échantillons	17	6

3.2. Information dureté de l'eau

La dureté de l'eau est la concentration en calcium et en magnésium dans l'eau. Elle se mesure en degré français (°F) pour un litre d'eau.

1 °F correspond à 4 mg de calcium et 2,4 mg de magnésium pour un litre d'eau.

- Eau très peu calcaire : dureté < ou = à 8 °F
- Eau peu calcaire : 8 °F < dureté < ou = 20 °F
- Eau calcaire : 20 °F < dureté < ou = 30 °F
- Eau très calcaire : > 30 °

Mesures pour les sources du Syndicat

- Lenclo : 36,3° F – eau très calcaire
- Gadet : 20,9° F – eau calcaire
- Source Bleue : 22,7° F – eau calcaire
- Labiden : 19,2 ° F – eau peu calcaire
- Fontarnaud : 23,9° F – eau calcaire

3.3. Synthèse qualitative au point mise en distribution (au réservoir)

Nature de l'analyse	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	19	19	100
Physico-chimique	39	37	95
Nombre total d'échantillons	11	11	100
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	0	0	-
Physico-chimique	20	20	100
Nombre total d'échantillons	20	20	100

3.4. Détail des dépassements des limites ou références de qualité eau mise en distribution

Installation	Date du prélèvement	Paramètre	Unité	Référence de qualité	Résultat
Lenclo - réservoir Lacapelle-Cabanac	01/08/2023	Métolachlore	µg/l	0,1	0,17
Lenclo - réservoir Lacapelle-Cabanac	06/09/2023	Métolachlore	µg/l	0,1	0,12

Installation	Date du prélèvement	Paramètre	Unité	Référence de qualité	Résultat
Station Lenclo	09/01/2023	Turbidité	NFU	0,5	0,51
Station Gadet	18/04/2023	Equilibre calcocarbonique		1-2	3
Station Lenclo	10/07/2023	Bactéries sulfito-réductrices		0	1
Station Lenclo	17/07/2023	Turbidité	NFU	0,5	0,81

3.5. Synthèse qualitative de l'eau distribuée (au robinet)

Nature de l'analyse	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	61	61	100
Physico-chimique	72	72	100
Nombre total d'échantillons	72	72	100
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	0	0	0
Physico-chimique	3	0	0
Nombre total d'échantillons	3	0	0

Détail non conformités

Installation	Date du prélèvement	Paramètre	Unité	Référence de qualité	Résultat
Réseau Saint Georges	10/07/23	CVM	µg/l	0,5	1
Réseau Saint Georges	10/07/23	CVM	µg/l	0,5	0,65
Réseau Saint Georges	10/07/23	CVM	µg/l	0,5	1,1

Dépassement des références de qualité

Installation	Date du prélèvement	Paramètre	Référence de qualité	Résultat
Réseau Fumel	22/08/23	Température eau	25	26

3.6. Chlorure de Vinyle Monomère

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un produit chimique purement synthétique, reconnu cancérigène. Il n'existe aucune source naturelle de ce composé.

La présence de CVM dans l'eau potable peut provenir soit d'une contamination de la ressource en eau, soit d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC.

Les matériaux en PVC antérieurs à 1980 peuvent avoir potentiellement une teneur en CVM résiduel élevée, et sont ainsi les seuls à pouvoir induire une migration de CVM dans l'eau.

Le relargage du CVM dans l'eau à partir des canalisations en PVC augmente avec :

- le linéaire des tronçons de canalisations en PVC qui relarguent,
- la température de l'eau,

- la teneur en CVM résiduel initiale dans ces tronçons,
- le temps de séjour de l'eau dans ces tronçons.

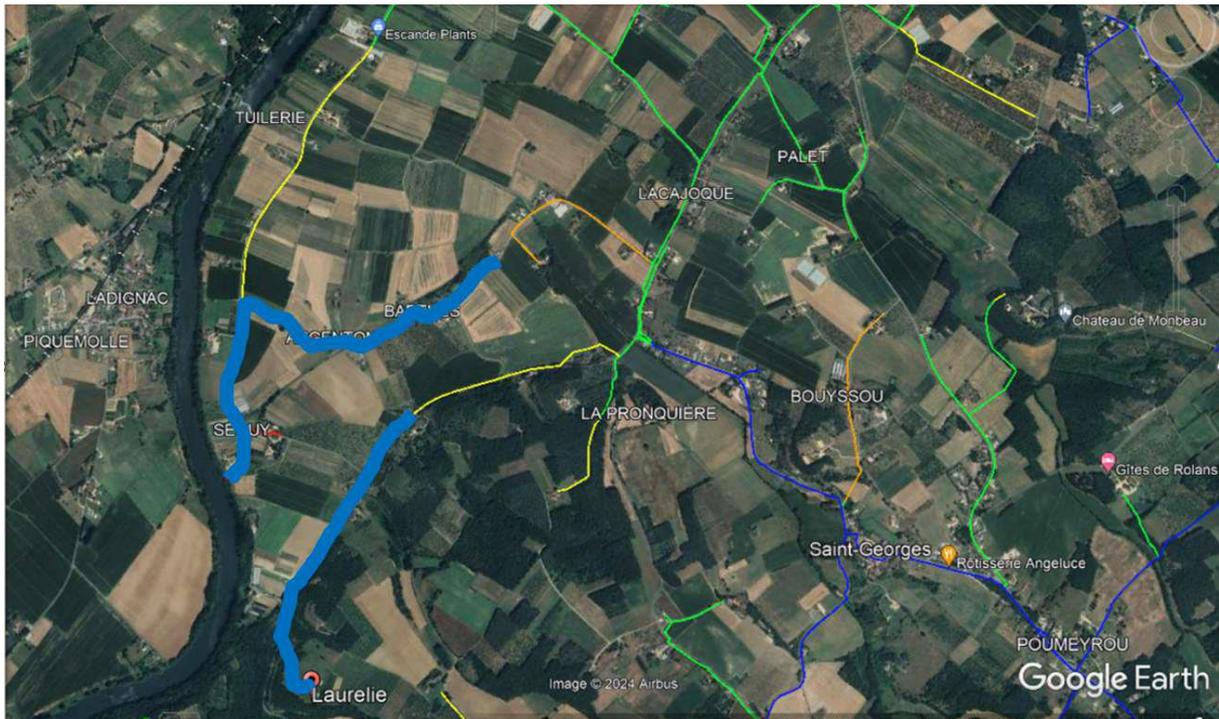
Campagne CVM 2023 :

Renouvellements :

Saint Georges Antenne secteur SEGUY 2830 ml 10/03/2023

Saint Georges Antenne secteur LAURELIE 2360 ml 31/03/2023

Saint Georges Antenne secteur BARTHES (CLAVEL) 1200 ml 13/10/2023



4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Prix de l'eau

Le prix de l'eau comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau.

Le délégataire perçoit également une part fixe et une partie proportionnelle à la consommation d'eau révisable dans les conditions fixées par le contrat d'affermage par une formule d'indexation

Prix délégataire = prix de base x coefficient d'indexation K

« K » calculé pour la facturation 2023 s'élève à 1,23405 (1,14807 en 2022)

Tarifs 2023

Tarif bleu	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	52,68	39,04
Part proportionnelle	1,0704	0,8238
Tarif jaune	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	352.73 €	238,80 €
Part proportionnelle	0,5214 €	0,5746
Tarif vert	Part collectivité	Part fermier
Part fixe	944.00 €	597,01 €
Part proportionnelle	0,4831	0,5631 €
Préservation des ressources agence de l'eau	0,1500 €	
Lutte contre la pollution	0,33 €	
TVA	5.5 %	

4.1.1. Facture-type 120 m3

	nombre	collectivité	fermier	Total
Part fixe	1	52,68	39,04	91,72 €
m3	120	1,0704	0,8238	227,30 €
Préservation des ressources Agence de l'Eau				
	120		0,15	18,00 €
Redevance pollution	120		0,33	39,60 €
Total HT				376,62 €
TVA 5.5 %				20,71 €
Total TTC				397,33 €

- Rappel facture 2022 : 384.75 €

4.2. Autres indicateurs financiers

- Dette du syndicat en capital au 31/12/23 = 281 090,23 €

- Montant travaux mandatés en 2023 : 1 318 528,40 €
- Montant des amortissements effectués : 825 610,95 €
- Produit vente eau part syndicale 2023 : 1 660 006,84 €
- Produit vente eau part fermière 2023 : 1 268 986,53 €

5. INDICATEURS ISSUS DU DECRET 2007-605

Depuis 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service doit intégrer de nouvelles données, les indicateurs de performance, qui alimentent une base nationale.

Code fiche	Indicateur de performance	Valeur de l'indicateur	
D 102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	3,41 €/m3	
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	3,31 €/m3	
Code fiche	Indicateur de performance	Valeur de l'indicateur	
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96.1 %	
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	
P104.3	Rendement du réseau de distribution	63.01 %	
P105-3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,76 m3/km/j	
P106-3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,65 m3/km/j	
P110-3	Indice linéaire de consommation	4,46 m3/j/km	
Code fiche	Indicateurs de performance	Donnée élémentaires	Valeur des données élémentaires
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 1,10 %	longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N	42 190 ml

		Longueur du réseau de desserte au 31/12/N	797,412 km
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Montant en euros des abandons de créances	16 047.68 €
		Volume consommé (y compris VEG) sur l'année calendaire de l'exercice	1 243 306
P 154,0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 4.09	Montant impayés au 31/12/23	130 490,78 €
		Chiffre Affaires TTC N-1	3 892 252 €